

<b>PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR</b>	1 / 4
<b>Le 20 novembre 2023 - Visio</b>	

COMITE DIRECTEUR		11/11
Denis MARTIN	Président par intérim	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Patrick VERDIER	Trésorier Adjoint	X
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	X
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X
Gérard MENARD	Vice-Président	X
Catherine BURTHÉRET		X
Fabrice BURTHÉRET		X

### Ordre du jour

<b>CNOSF et FFESSM</b> .....	<b>1</b>
Assemblée générale de révocation du 28/10/2023 .....	1
FFESSM .....	2
<b>Assemblée générale ordinaire électorale</b> .....	<b>2</b>
<b>Dépôt de plainte contre Monsieur Renaud HELSTROFFER</b> .....	<b>2</b>
<b>Examens MF1 et procédures disciplinaires</b> .....	<b>3</b>
<b>Ministère des sports</b> .....	<b>4</b>

### **CNOSF et FFESSM**

#### **Assemblée générale de révocation du 28/10/2023**

À la suite de l'acceptation par le comité directeur FFESSM AURA de la conciliation proposée par le CNOSF, l'assemblée générale de révocation s'est tenue le 28 octobre dernier à Évian, au Palais Lumière avec pour seul ordre du jour

- Révocation du comité directeur FFESSM AURA

Le CNOSF par l'intermédiaire de notre avocat va être informé que

- Le quorum attendu n'a pas été atteint puisque 109 membres étaient présents ou représentés contre 173,33, arrondi à 174, attendus,
- Le vote n'a donc pu avoir lieu,
- Cette AG de révocation a été infructueuse,
- Le comité a donc respecté son engagement et va poursuivre sa mission car rien dans les textes ne prévoit de réunir une deuxième assemblée générale de révocation sans notion de quorum.

Le comité a été choqué par la violence, l'irrespect, des propos des différents intervenants dans l'assemblée dont ceux de Monsieur Renaud HELSTROFFER à l'origine de cette assemblée de révocation.

Si Monsieur Renaud HELSTROFFER souhaite une nouvelle assemblée générale de révocation, il devra reprendre la procédure dans son intégralité.

**Approuvé à l'unanimité**

**Le 20 novembre 2023 - Visio**

**FFESSM**

Le CNOSF va être prévenu par notre avocat que la FFESSM n'a pas respecté les conditions de la conciliation demandée pour Madame Catherine BURTHÉRET.

En effet, la FFESSM a décidé de reprendre la procédure disciplinaire tout en appliquant la sanction du conseil disciplinaire de 1<sup>ère</sup> instance.

En acceptant la conciliation, la FFESSM aurait dû réintégrer Madame Catherine BURTHÉRET dans ses fonctions.

Notre avocat va également écrire à Monsieur Frédéric DI MEGLIO, président de la FFESSM.

Compte tenu du non-respect de la FFESSM de la conciliation concernant Madame Catherine BURTHÉRET, le comité directeur régional décide de saisir le tribunal compétent par l'intermédiaire de son avocat.

**Voté à l'unanimité**

**Assemblée générale ordinaire électorale**

Le comité directeur régional AURA doit donc organiser son assemblée générale ordinaire électorale prévue initialement le 28 octobre 2023.

En conformité avec ses statuts :

- 1) Article 1<sup>er</sup> (7) : Un délai minimal de 21 (vingt et un) jours francs devra être respecté entre l'assemblée générale du Comité et l'assemblée générale fédérale, **sauf cas de force majeure**.  
Compte tenu de la demande faite par le CNOSF de modifier la destination de l'AGO en AG de révocation, le comité qui avait respecté initialement cette obligation, se trouve dans un cas de force majeure.
- 2) Article 4.2 - 1<sup>o</sup> - a : la date de l'assemblée générale est fixée par le Comité Directeur au plus tard 90 jours avant sa tenue.

Le comité fixe son assemblée générale ordinaire électorale au 10 février 2024 au Palais Lumière à Évian.  
Le vote par boîtiers électroniques sera remis en place, la présence d'un huissier sera de nouveau sollicitée.

**Voté à l'unanimité**

**Dépôt de plainte contre Monsieur Renaud HELSTROFFER**

Monsieur Renaud HELSTROFFER depuis de nombreux mois diffuse des propos diffamatoires et des injures publiques à l'encontre de la présidente, Catherine BURTHÉRET, de Denis MARTIN, président par intérim et du comité directeur AURA.

De plus, Monsieur Renaud HELSTROFFER pour mener à bien sa campagne politique de dénigrement a utilisé de manière frauduleuse dans sa pétition le logo du Comité régional AURA.

Le comité décide de déposer plainte contre Monsieur Renaud HELSTROFFER par l'intermédiaire de son avocat.

**Voté à l'unanimité**

**Le 20 novembre 2023 - Visio**

**Examens MF1 et procédures disciplinaires**

Le comité directeur régional observe une violation des règlements fédéraux quant aux derniers examens MF1 organisés par la Commission Technique Régionale AURA dont Madame Anne-Solange DESSERTINE est la présidente :

- Lors des examens MF1 de septembre 2022 et d'avril 2023, les brevets ont été délivrés sans la présence ni la signature du président de région ou de son représentant.
- Lors de l'examen du mois de septembre 2023, les brevets ont été délivrés sans la présence ni la signature du président de région ou de son représentant. De surcroît, les diplômes ont été signés par Monsieur Alexandre VAUTEY en lieu et place de Monsieur Denis MARTIN, président par intérim sans qu'aucune délégation ne lui soit donnée.

Pour rappel, le manuel de formation technique est très clair à ce sujet :

« Le diplôme de MF1 est délivré **sous la signature du Président du Comité Régional**, du Président de la CTR et du Président du jury ».

Le président de la CTN, Monsieur Grégory POIRIER, interrogé par la présidente du comité le 21 octobre 2022 s'est appuyé sur les « us et coutumes » et signale des exemples similaires dans d'autres régions. Le comité est profondément choqué qu'aucune intervention n'a été faite par Monsieur Grégory POIRIER. Les examens qui ont suivi sans respect des règles le confirment.

Les faits sont graves. En effet, les brevets délivrés en toute illégalité pourraient amener des poursuites contre le comité directeur AURA en cas d'accident par exemple.

Le comité décide donc d'ouvrir une procédure d'enquête préalable à l'engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre de Madame Anne-Solange DESSERTINE, Monsieur Alexandre VAUTEY, Monsieur Éric MASSON et des autres responsables pour les stages d'avril 2023 et de septembre 2022.

Le comité souligne que la procédure disciplinaire pourrait amener à l'annulation des diplômes délivrés illégalement. La commission technique régionale par sa présidente, Anne-Solange DESSERTINE et ses instructeurs, aura à en assumer la responsabilité.

Toutes les personnes concernées vont être prévenues par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les bénéficiaires vont également être informés par mail (seul moyen possible) de la procédure et de la suspension de la validation de leurs diplômes dans l'attente du résultat des investigations par le rapporteur.

Le comité va nommer prochainement un enquêteur, voire deux afin de mener l'instruction.

Dans l'attente des résultats des investigations, le comité met en attente les remboursements des frais de déplacement des instructeurs présents sur le dernier stage ainsi que les aides aux bénéficiaires.

**Voté à l'unanimité**

**Le 20 novembre 2023 - Visio**

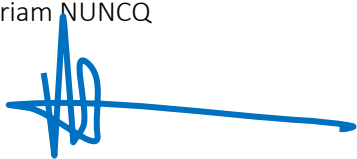
***Ministère des sports***

L'ingérence manifeste par la FFESSM dans la gestion du comité directeur AURA, la prise de position du comité directeur national dans les différentes affaires contre le comité directeur AURA, le non-respect des textes fédéraux, amène ce dernier à saisir le Ministère des Sports par l'intermédiaire de son avocat.

**Voté à l'unanimité**

Le 20 novembre 2023,

La secrétaire,  
Myriam NUNCQ



Le président adjoint/Président par intérim  
Denis MARTIN

